

Le prix du marc d'argent et le rapport or/argent

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica**

Band (Jahr): **58 (1979)**

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

3. Le prix du marc d'argent et le rapport or/argent

Les cours des pièces d'or étant connus avec une exactitude suffisante (voir appendice no. 5), les prix du marc d'argent traduits en florins du Rhin permettent de calculer les taux d'échange entre les deux métaux précieux (voir tableau no. 2).

Les indications recueillies à ce sujet ne sont pas toutes, certes, strictement homogènes. Ainsi quelques-unes sont des prix isolés mais néanmoins, la majorité d'entre elles, alors même qu'il peut s'agir parfois d'estimations (cas d'emprunts garantis par de la vaiselle d'argent, par exemple) sont des cours significatifs, pratiqués lors de la vente à la frappe, à l'hôtel des monnaies. Quand les prix sont exprimés directement en florins (du Rhin), ce qui est heureusement assez fréquent, on voit que le cours de cette devise est identique à celui qu'on retrouve dans les annotations des Trésoriers de la Ville ou des Maîtres de l'Hôpital.

A Fribourg, au XV^e siècle, le prix en florins auquel se négocie le marc d'argent fluctue légèrement, non sans qu'on puisse discerner toutefois plusieurs périodes au sein de cette évolution. De 1400 à 1430, le barème se situe un peu en-dessous de 7 florins, de $6\frac{2}{3}$ à $6\frac{3}{4}$. Puis de 1430 à 1480, durant cinquante ans, le plancher s'affermi à 7, le niveau moyen restant bien accroché aux alentours de $7\frac{1}{2}$, oscillant parfois de $7\frac{1}{4}$ à $7\frac{2}{3}$. En revanche, les quatre dernières années dont nous disposons, de 1478 à 1481, indiquent sans équivoque le passage à 8 florins. Il est à noter au reste que ces prix sont certainement très semblables, sinon rigoureusement égaux, à ceux du marché de l'Allemagne du Sud³³. Mais pendant tout ce temps, la teneur du florin du Rhin a subi plusieurs baisses (voir tableau no. 1). Aussi bien convient-il de se fier en dernier lieu au rapport établi entre le poids d'or qui s'exprime réellement à travers le prix formel en florins, et le poids du marc d'argent. Or la série obtenue manifeste des tendances similaires: dès 1429 ou 1430, le rapport s'établit au niveau de 12:1, descendant parfois à 11,8:1 (aux alentours de 1450 notamment) ou montant à 12,8:1 (1455-1460). Dès 1478, enfin, il tombe manifestement à 11,3:1.

Stabilité donc, de 1430 à 1480, alors que de 1400 à 1429, le rapport entre les deux métaux accusait d'amples fluctuations, sans parler des années antérieures, dès 1381³⁴: passage de 13,7:1 vers 1380, à 9:1 en 1381, ce dernier taux maintenu jusqu'à 1400 environ; au delà, des oscillations ressortaient très marquées, avec un creux de 8,3:1 en 1420, un maximum de 13,2:1 vers 1425, autour d'un niveau moyen de 10,5:1.

Le calme retrouvé, notons-le, laisse voir clairement que la rareté de l'or est ressentie désormais plus vivement que celle de l'argent, phénomène perçu d'ailleurs dans toute l'Europe³⁵. D'après les données dont nous disposons, cette constatation peut s'établir

³³ H.-U. Geiger, op. cit., p. 56: $8\frac{1}{4}$ florins pour un marc d'argent (au poids de Nuremberg, soit 237,10 g) en 1482. Cela ferait $8\frac{1}{2}$ florins à cette même date, pour un marc du poids de Troyes (244,75 g).

³⁴ *Contribution à l'histoire monétaire du Pays de Vaud et de la Savoie...*, p. 110.

³⁵ John Day, *The Great Bullion Famine of the Fifteenth Century*, dans *Past and Present*, 79, mai 1978, p. 40.

ainsi: la hausse réelle du marc d'argent, exprimée en florins et compte tenu du léger affaiblissement de ceux-ci, par rapport à la période 1425/1430, est de 11,6% en 1478 et de 16,5% en 1481³⁶. Mais durant la même période, le glissement du rapport or/argent est de + 19% en faveur de l'or, soit en 1478³⁷; le net renchérissement de l'argent apparu dans l'intervalle 1478/1481 n'empêchera pas le taux d'échange entre les deux métaux de se situer encore 7,6% plus haut en faveur de l'or qu'en 1430³⁸.

Le renchérissement de l'or plus que proportionnel à celui de l'argent, entraînera certaines conséquences théoriques sur le monnayage de l'argent, dont nous aurons à reparler.

4. La circulation des espèces d'or à Fribourg

A Fribourg au XV^e siècle, la rareté relative de l'or s'explique pour beaucoup, ici comme ailleurs, par une restriction internationale de l'offre³⁹; mais du côté de la demande, outre l'essor commercial vivifiant de l'arc anglo-flamand, de son prolongement brabançon-rhénan⁴⁰, de l'Allemagne du Sud, de la Lombardie, régions au sein desquelles la Suisse se trouvait heureusement située, il faut souligner encore le rôle de substitution joué par le métal jaune en face d'une monnaie d'argent largement défailante dès la fin du XIV^e siècle.

C'est un fait que le niveau nominal des prix et la fréquence des transactions requéraient l'emploi, pour les denrées les plus courantes, de pièces d'argent dont la valeur faciale ne pouvait plus croître beaucoup, compte tenu de la diminution accentuée de leur valeur intrinsèque. Aussi bien est-on frappé, à la lecture des comptes de cette époque, par l'usage assez vulgaire, somme toute, que l'on faisait de l'or, soit que les montants réglés n'excédassent pas la valeur de quelques livres,⁴¹ soit qu'on payât d'un florin ou d'un écu des services qui auraient très bien pu s'honorer, sans trop alourdir la poche du bénéficiaire, d'un équivalent en monnaie d'argent. C'est ainsi que l'on voit «messeigneurs» du Conseil distribuer force pourboires et récompenses à des hérauts et messagers, sous la forme, chaque fois, d'une ou deux pièces d'or. Ce sont des gestes qui ne relèvent pas d'une conception rationnelle de l'économie publique, mais sans doute eût-il été malséant d'agir autre-

³⁶ Pour rendre comparables les prix du marc d'argent exprimés en florins, nous avons tenu compte de la dévaluation de ces derniers, soit en multipliant 6,666 fl. (valeur 1425/1430) par le rapport $\frac{2,778}{2,697} = 6,866$ fl. (Pour les teneurs en fin respectives du florin à ces dates, voir tableau no. 1).

³⁷ Passage du taux 1 : 10,5 à 1 : 12,5 (voir tableau no. 2).

³⁸ Taux 1 : 11,3 (1481) par rapport au taux 1 : 10,5 (ibidem.).

³⁹ Voir à ce sujet le récent travail de John Day, art. cit., pp. 3 et ss., spécialement pp. 40-46.

⁴⁰ R. H. Hilton, *A Crisis of Feudalism*, dans *Past and Present*, 80, août 1978, p. 18: «Old centres and old trading currents shrank (for instance, the Italian-Flemish connection); others boomed (for instance, the Brabant-Frankfurt-Danube and south German axes).»

⁴¹ H. Dubois, *Les foires de Chalon et le commerce dans la vallée de la Saône à la fin du moyen âge (vers 1280-vers 1430)*, p. 293, a déjà noté ce phénomène à propos du XIV^e siècle: «... le manque d'argent qui explique que même des transactions de petite importance se fassent en florins. Il s'agit là d'une situation qui n'était propre ni à la région bourgignonne, ni à ses voisins, ni au royaume de France.»